



Département de la Nièvre  
Communauté de Communes  
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **26 février 2026**,

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-six** du mois de février à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 13 février 2026 par M. le Président, s'est assemblé à la salle polyvalente de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

**Présents titulaires** : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Gilbert LIENHARD - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS – M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJILAT - M. Frédéric CASSERA - Mme Martine LEROY - Mme Annie MILLIARD - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean-Jacques BERTIN - Mme Nadège COQUILLAT - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

**Membres absents excusés** : M. André BUISSON - Mme Corinne COLONEL - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Muriel BUISSON - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Thierry BEAUVAIS - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants** :

M. Jan BOGERMAN remplacé par Mme Marie-Yvonne THEBAULT  
Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond Le VAN

**Membres ayant donné pouvoir** :

Mme Béatrice BOULOGNE à M. Frédéric CASSERA  
Mme Pauline PABIOT à M. Alexandre BLANDIN  
M. Michel RENAUD à M. Gilbert LIENHARD  
M. Jean-Pierre MARASI à Mme Annie MILLIARD  
M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD à M. Patrick BONDEUX  
Mme Sylvie REBOULLEAU à M. Pascal KNOPP  
Mme Pascale QUILLIER à M. Michel VENEAU  
M. Bertrand FLANDIN à M. François DENIZOT

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Michel BARRIERE** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**Demandes de subventions pour les travaux 2026 de renaturation des cours d'eau auprès de la région Bourgogne-Franche-Comté et du FEADER,**

M. Hicham BOUJLILAT ne prend pas part au vote.

L'un des enjeux identifiés dans le cadre du Contrat Territorial est la nécessité de restaurer l'état morphologique des milieux aquatiques. En effet, 85 % du linéaire des cours d'eau du territoire présente des traces de curage ou de rectification, héritées notamment des travaux hydrauliques réalisés durant la seconde moitié du XXe siècle.

Ces altérations entraînent des dégradations morphologiques majeures et souvent persistantes, telles que :

- L'incision du lit (enfouissement du cours d'eau) ;
- La disparition du substrat par le colmatage du fond du lit ;
- L'homogénéisation des faciès d'écoulement (perte de diversité des courants).

Ces phénomènes réduisent drastiquement la capacité biogène du milieu ainsi que son pouvoir auto-épurateur.

L'objectif est donc de restaurer l'ensemble des compartiments du lit mineur (lit, berges et ripisylve) afin de recréer des habitats diversifiés et de redonner une dynamique naturelle à la rivière. Les interventions seront prioritairement ciblées sur les tronçons identifiés en état « moyen », « mauvais » ou « très mauvais » lors du diagnostic hydromorphologique.

Le plan de financement de 2026 serait le suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux de restauration hydromorphologique	40 000 €	FEADER (60%)	24 000 €
		Région Bourgogne-Franche-Comté (20%)	8 000 €
		Collectivités (20%)	8 000 €
<b>TOTAL (HT)</b>	<b>40 000 €</b>	<b>TOTAL (HT)</b>	<b>40 000 €</b>

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** une subvention auprès du FEADER
- **SOLLICITE** une subvention auprès de la région Bourgogne-Franche-Comté
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces administratives afférent

Nombre de conseillers : 55  
Présents : 38  
Pouvoirs : 8  
Votants : 46  
Pour : 46  
Abstention : 0  
Contre : 0

**UNANIMITÉ**

Pour extrait conforme  
Sylvain COINTAT, Président



M. Michel BARRIERE, secrétaire de séance

*Michel Barriere*

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

ID : 058-200067916-20260226-2026\_26\_02\_16-DE

**S<sup>2</sup>LO**